



CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit – Commissariat aux comptes

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6

86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX

Tél. : 05 49 88 02 17

E-mail : audit@regnie-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Habilitation à certifier les informations

en matière de Durabilité

ASSOCIATION BTP CFA POITOU-CHARENTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Ce rapport contient 36 pages



**commissaire
aux comptes**

S.A.R.L. Cabinet Régnié & Associés Audit Conseil au capital de 125 024 €

SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS – FR63 378 866 206

Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes

Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et listes 1 et 2 de la Haute Autorité de l'Audit

ASSOCIATION BTP CFA POITOU-CHARENTES

SIRET : 301 075 339 00053

Siège social : 5 rue Chantejeau

86280 SAINT BENOIT

Association Loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du conseil d'administration réunis en assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BTP CFA POITOU-CHARENTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La rubrique 2.2, page 11 de l'annexe comptable, présente une dérogation concernant l'application du nouveau règlement 2018-06. La dérogation concerne la présentation des amortissements des subventions d'investissements reçues du CCCA-BTP avant le 01/01/2020.
- L'association fait application de la méthode de référence du plan comptable général concernant le provisionnement des indemnités de retraite : l'annexe des comptes annuels intègre une information sur ces indemnités, dans la rubrique « Autres informations »
- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous avons notamment analysé :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre.

A ce titre, nos travaux ont porté sur :

- les règles spécifiques à votre secteur d'activité concernant l'amortissement des investissements et des subventions qui s'y rapportent.
- La comptabilisation des subventions de fonctionnement.
- La comptabilisation de la provision pour indemnités retraites.

Nous avons validé la conformité des méthodes utilisées avec les règles du plan comptable général et associatif, y compris le règlement ANC n°2022-06, ainsi que de vos obligations spécifiques et conventionnelles.

- Les estimations comptables importantes.

Le calcul des indemnités retraite est exposé dans l'annexe comptable.

Le niveau des provisions de dépréciations des créances et des risques est exposé dans l'annexe comptable.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier que les états de synthèse et l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration sur présentation de votre Trésorier conformément à l'article 20 des statuts.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 3 juin 2026



CABINET RÉGNIÉ & Associés
P.A. RÉGNIÉ
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

BILAN ACTIF

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	243 839,98	243 839,98				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				51,37		49,44
Terrains	284 871,80	164 423,87	120 447,93		128 474,95	
Constructions	37 775 932,10	18 268 634,53	19 507 297,57		20 593 935,72	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	8 876 124,07	7 343 806,01	1 532 318,06		1 510 985,08	
Autres immobilisations corporelles	2 403 884,71	1 728 739,27	675 145,44		777 505,64	
Immob. corp. en cours, av. acptes	1 881 823,37		1 881 823,37		341 514,07	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,03		0,04
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 336,63		13 336,63		18 345,91	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	51 479 812,66	27 749 443,66	23 730 369,00	51,39	23 370 761,37	49,48
Stocks et en-cours	122 006,70		122 006,70	0,26	145 353,10	0,31
Créances				14,73		13,96
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 320 760,30		1 320 760,30		1 720 983,98	
Clients douteux, litigieux	71 705,46	71 705,46			36 585,79	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	5 231 913,57		5 231 913,57		4 637 944,27	
Charges constatées d'avance	246 732,53		246 732,53		196 484,19	
Valeurs mobilières de placement	156 655,42		156 655,42	0,34	154 806,82	0,33
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	15 364 222,93		15 364 222,93	33,28	16 972 648,10	35,93
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	22 513 996,91	71 705,46	22 442 291,45	48,61	23 864 806,25	50,52
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	73 993 809,57	27 821 149,12	46 172 660,45	100	47 235 567,62	100

BILAN PASSIF

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		30,81		26,90
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	14 225 468,13		12 704 666,30	
Autres réserves				
Report à nouveau	804 701,21	1,74	804 701,21	1,70
Excédent ou déficit de l'exercice	105 231,85	0,23	1 520 801,83	3,22
Situation nette (sous-total)	15 135 401,19	32,78	15 030 169,34	31,82
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	22 320 596,63	48,34	22 418 898,93	47,46
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	37 455 997,82	81,12	37 449 068,27	79,28
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 116 850,51	2,42	1 108 133,20	2,35
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 116 850,51	2,42	1 108 133,20	2,35
Provisions pour risques			264 336,94	0,56
Provisions pour charges	1 307 145,22	2,83	1 227 702,54	2,60
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 307 145,22	2,83	1 492 039,48	3,16
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 280,34	0,01	2 500,00	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	846 222,55	1,83	501 996,64	1,06
Fournisseurs, factures non parvenues	298 662,70	0,65	314 612,98	0,67
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 732 336,42	5,92	4 141 726,37	8,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	170 944,99	0,37	160 884,65	0,34
Autres dettes	32 998,69	0,07	52 488,97	0,11
Créditeurs divers	61 588,70	0,13	69 562,70	0,15
Produits constatés d'avance	2 145 632,51	4,65	1 942 554,36	4,11
TOTAL DES DETTES (IV)	6 292 666,90	13,63	7 186 326,67	15,21
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	46 172 660,45	100	47 235 567,62	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	10 966,84	14 712,48	-3 745,64	-25,46
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	12 028 222,79	12 337 262,00	-309 039,21	-2,50
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 179 026,33	1 177 090,07	1 001 936,26	85,12
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	830 315,88	1 912 365,63	-1 082 049,75	-56,58
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	404 870,43	519 443,80	-114 573,37	-22,06
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	42 788,15	60 350,95	-17 562,80	-29,10
Autres produits	169 921,40	81 443,40	88 478,00	108,64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	15 666 111,82	16 102 668,33	-436 556,51	-2,71
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	4 610 999,78	4 168 075,85	442 923,93	10,63
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	480 563,03	489 410,65	-8 847,62	-1,81
Salaires	6 166 320,03	6 485 352,59	-319 032,56	-4,92
Cotisations sociales	2 457 665,31	2 396 948,79	60 716,52	2,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 770 062,92	1 728 913,29	41 149,63	2,38
Dotations aux provisions	178 683,39	109 580,70	69 102,69	63,06
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	51 505,46	1 064 555,23	-1 013 049,77	-95,16
Autres charges	67 589,12	88 552,17	-20 963,05	-23,67
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	15 783 389,04	16 531 389,27	-748 000,23	-4,52
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-117 277,22	-428 720,94	311 443,72	72,64

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	292 749,07	521 631,99	-228 882,92	-43,88
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	292 749,07	521 631,99	-228 882,92	-43,88
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	292 749,07	521 631,99	-228 882,92	-43,88
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	175 471,85	92 911,05	82 560,80	88,86
Produits exceptionnels (V)		1 559 977,76	-1 559 977,76	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		6 917,98	-6 917,98	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		1 553 059,78	-1 553 059,78	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	70 240,00	125 169,00	-54 929,00	-43,88
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	15 958 860,89	18 184 278,08	-2 225 417,19	-12,24
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	15 853 629,04	16 663 476,25	-809 847,21	-4,86
EXCÉDENT OU DÉFICIT	105 231,85	1 520 801,83	-1 415 569,98	-93,08
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	105 231,85	1 520 801,83	-1 415 569,98	-93,08

Annexe des comptes annuels

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	46 172 660 €
- Total du compte de résultat (<i>Produits</i>)	15 958 861 €
- Résultat de l'exercice (<i>Excédent</i>)	105 232 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

BTP CFA Poitou-Charentes, association régionale coordinatrice, a pour mission de mettre en oeuvre :

- La formation professionnelle initiale en apprentissage et en alternance auprès des 1 483 apprenti(e)s qu'elle accueille au sein de ses 3 CFA du Bâtiment et des Travaux Publics, à Chasseneuil-sur-Bonnieure, Saintes et Saint Benoit où sont proposées 6 formations diplômantes, du CAP à la licence, préparant à 37 diplômes.
- La formation continue à destination des salariés d'entreprise et des demandeurs d'emploi.

La loi « avenir professionnel » de septembre 2018 constitue une transformation profonde des CFA avec la désignation de nouvelles missions :

- L'accompagnement des candidats à l'apprentissage y compris en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage ;
- Permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant 6 mois tous en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur ;
- Faciliter l'intégration de personnes en situation de handicap via la désignation d'un référent handicap ;
- Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis avec la désignation d'un référent mobilité.

Mais également avec :

- La libération de l'offre de formation
- La formalisation des contrats d'apprentissage
- Les entrées et sorties permanentes de formation
- La prise en compte des acquis pour réduire la durée de la formation
- La formation à distance

Pour répondre à ses nouvelles missions, l'association a dû se doter, au sein de chaque CFA, de conseiller en insertion au sein de chaque CFA et de formateurs en Français langue étrangère pour l'accompagnement du public migrant.

1.1 Faits significatifs

NEANT

2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014, le règlement et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

2.2 Dérogations aux principes comptables

Le CCCA-BTP, financeur historique de l'association, est une association à gouvernance paritaire. Selon l'ANC 2018-06 seuls les fonds alloués par les autorités administratives peuvent recevoir le qualificatif de subvention. Dès lors les sommes perçues de CCCA-BTP constituent des contributions financières à classer comme telles au compte de résultat et à reporter en fonds dédiés si les montants reçus viennent financer des investissements, les fonds dédiés étant alors repris au rythme de l'amortissement du bien financé. Depuis l'origine le CCCA-BTP est venu co-financer, avec la Région notamment, des investissements réalisés dans les CFA. Dès lors il aurait convenu de transférer en fonds dédiés la part non encore amortie des « subventions d'investissement » octroyées par CCCA-BTP et inscrite en compte 13 au 01.01.2020. Il s'est avéré néanmoins impossible de faire de façon précise le rattachement des sommes comptabilisées au compte unique 139100 Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat avec les financements des différents financeurs dont CCCA-BTP. Dès lors il a été décidé de déroger sur ce point à l'ANC 2018-06 en laissant en comptes 1318 les financements déjà octroyés par CCCA-BTP.

Afin de conserver une cohérence entre le passé et le financement des nouveaux investissements, il a été décidé de maintenir en compte 1318 toutes sommes ne provenant pas d'autorité administrative et venant financer des investissements.

La commission des études comptables de la CNCC dans sa chronique EC 2023-06 de janvier 2024 a considéré que les subventions d'investissements sont comptabilisées en compte 13 au fur et à mesure de la réalisation des investissements financés. Elle rappelle qu'à la date de notification des subventions d'investissements et préalablement à la réalisation des investissements, un engagement reçu doit être indiqué dans l'annexe des comptes annuels parmi les engagements hors bilan, dès lors que cet engagement est significatif.

Depuis plusieurs années BTP CFA procède de la façon suivante à propos des subventions d'investissements :

- Comptabilisation de la convention de subvention d'investissements à la date de notification :
 - Débit compte 4482 Subvention d'investissement
 - Crédit compte 4411 et 4418 Subvention à utiliser

- Lors de la réalisation effective de l'investissement :
 - Débit compte 4411 et 4418 Subvention à utiliser
 - Crédit compte 13 Subvention d'investissement

Le solde des comptes 4411 et 4418 à la clôture de l'exercice représentent le solde de la subvention à utiliser et donc le montant de l'engagement reçu et qu'elle n'a pas encore fait valoir. Le montant non utilisé des subventions d'investissement au 31 décembre 2025 ressort à 1 085 477,48 €.

Dès lors l'association a décidé de maintenir pour le présent et les exercices futurs le principe comptable déjà adopté par le passé.

2.3 Evénements postérieurs à la clôture

NEANT

2.4 Changements de méthodes comptables

Le présent exercice constitue le premier établi en application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et du règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Changement de méthode comptable et ses implications

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.
- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.
- Bilan et compte de résultat 2025, doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement, en ce compris la colonne comparative 2024.

Les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 rendues nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024 sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :
 - o Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 196 484 € ;

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ; leur montant est de 256 623 €.

Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement.

- Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice :
 - Montant de la valeur vénale de sortie des immobilisations : 0 €,
 - Montant de la leur valeur nette comptable : 0 €.
- Montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement) : 1 538 308 €

Eléments qui auraient été précédemment comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du Règlement :

Nature	Poste du compte de résultat	Montant en €
Remboursements de frais de personnel	649000	41 927 €
	708400	98 141 €
Remboursements d'assurance	615515	1 861 €
Autre		

2.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Agrégation des comptes annuels

Chacun des CFA dispose d'une comptabilité propre conformément à l'article R6233-2 du Code du travail. Il est également tenue une comptabilité distincte pour l'organisme gestionnaire (OG) qui abrite en cours d'année les charges et produits de gestion communs aux trois CFA. En fin d'année, ces charges et produits communs sont déversés dans chacun des CFA selon une clé de répartition proportionnelle aux effectifs de chaque CFA à l'exception de certaines charges spécifiques.

Afin d'obtenir les comptes annuels de l'association BTP CFA Poitou-Charentes une sommation des différentes comptabilités a été effectuée. Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et des dettes figurant dans les comptes de liaison, des charges et produits des services communs abrités par l'OG refacturés à

chacun des CFA de façon proportionnelle aux effectifs à l'exception de certaines charges spécifiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1er juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

- Logiciels 3 ans
- Gros oeuvre 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions de 25 à 30 ans
- Matériel et outillage pédagogiques de 3 à 15 ans
- Mobilier pédagogique de 7 à 15 ans
- Autres matériel et outillage pédagogiques de 1 à 10 ans
- Installations générales de 7 à 48 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier de 7 à 20 ans
- Autres matériel et outillage 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances antérieures au 1^{er} janvier 2025 et non encaissées à la clôture de l'exercice 2025 ont été considérées comme douteuses à hauteur de 100 % pour un montant de 71 705 € dont le risque de non-recouvrement a été estimé à 100 %, soit la somme de 71 705 € qui figure en dotation aux provisions de l'exercice. La reprise des créances douteuses s'élève quant à elle à 36 586 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Subventions

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres provisions pour risques

L'association a signé le 27/10/2021 avec les délégués syndicaux un contrat d'intéressement prenant effet au 1^{er} janvier 2021. Compte tenu de la date de conclusion dudit contrat par rapport à la date limite de dépôt auprès de la DREETS, il existait un risque de soumission aux charges sociales de l'intéressement comptabilisé au titre de l'exercice. Ce risque étant prescrit le montant provisionné dans les comptes à hauteur de 264 337 € a été totalement repris sur l'exercice.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	243 839,98		
TOTAL	243 839,98		
Immobilisations corporelles			
Terrains	284 871,80		
Constructions sur sol propre	6 638 049,11		
Constructions sur sol d'autrui	25 700 531,28		7 106,40
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	5 405 288,91		24 956,40
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 431 719,84		444 404,23
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 079 804,67		19 174,80
Matériel de transport	20 300,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 195 985,59		27 023,24
Emballages récupérables et divers	61 596,41		
Immobilisations corporelles en cours	341 514,07		1 540 309,30
TOTAL	49 159 661,68		2 062 974,37
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	18 345,91		3 507,20
TOTAL	18 345,91		3 507,20
TOTAL GENERAL	49 421 847,57		2 066 481,57

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			243 839,98	
TOTAL			243 839,98	
Immobilisations corporelles				
Terrains			284 871,80	
Constructions sur sol propre			6 638 049,11	
Constructions sur sol d'autrui			25 707 637,68	
Constructions inst. générales, agencements			5 430 245,31	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			8 876 124,07	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 098 979,47	
Matériel de transport			20 300,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 223 008,83	
Emballages récupérables et divers			61 596,41	
Immobilisations corporelles en cours			1 881 823,37	
TOTAL			51 222 636,05	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		8 516,48	13 336,63	
TOTAL		8 516,48	13 336,63	
TOTAL GENERAL		8 516,48	51 479 812,66	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			243 839,98			243 839,98
TOTAL			243 839,98			243 839,98
Immobilisations corporelles						
Terrains			156 396,85	8 027,02		164 423,87
Constructions sur sol propre			3 421 909,87	171 951,33		3 593 861,20
Constructions sur sol d'autrui			9 757 816,36	791 173,18		10 548 989,54
Const. inst. gén., agencs			3 970 207,35	155 576,44		4 125 783,79
Inst. tech., mat. et out. industriels			6 920 734,76	423 071,25		7 343 806,01
Inst. générales, agencs divers			522 916,01	66 395,90		589 311,91
Matériel de transport			16 240,00	4 060,00		20 300,00
Matériel de bureau, informatique			979 638,53	77 892,42		1 057 530,95
Emballages récupérables et divers			61 386,49	209,92		61 596,41
TOTAL			25 807 246,2	1 698 357,46		27 505 603,6
TOTAL GENERAL			26 051 086,2	1 698 357,46		27 749 443,6

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	13 336,63		13 336,63
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	71 705,46	71 705,46	
Autres créances clients	1 320 760,30	1 320 760,30	
Personnel et comptes rattachés	4 709,94	4 709,94	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 021,32	23 021,32	
Autres impôts, taxes et versements	2 518 663,53	2 518 663,53	
Divers	678 928,58	678 928,58	
Débiteurs divers	2 006 590,20	2 006 590,20	
Charges constatées d'avance	246 732,53	246 732,53	
TOTAL	6 884 448,49	6 871 111,86	13 336,63

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	246 732,53
TOTAL	246 732,53

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	835 089,48
Autres créances	5 225 420,86
Disponibilités	63 024,48
TOTAL	6 123 534,82

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	4 280,34	4 280,34		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 144 885,25	1 144 885,25		
Personnel et comptes rattachés	342 649,50	342 649,50		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	734 326,36	734 326,36		
Impôts sur les bénéfices	99 114,00	99 114,00		
Autres impôts et taxes assimilées	1 556 246,56	1 556 246,56		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	170 944,99	170 944,99		
Autres dettes	94 587,39	94 587,39		
Produits constatés d'avance	2 145 632,51	2 145 632,51		
TOTAL	6 292 666,90	6 292 666,90		

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 145 632,51
TOTAL	2 145 632,51

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 280,34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 662,70
Dettes fiscales et sociales	503 079,65
TOTAL	806 022,69

NOTES SUR LE BILAN

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES					
NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	12 704 666	1 520 802			14 225 468
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	12 704 666	1 520 802			14 225 468
Autres					
Report à nouveau	804 701				804 701
Excédent ou déficit de l'exercice	1 520 802	-1 520 802	105 232		105 232
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	15 030 169		105 232		15 135 401
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	22 418 899		1 440 006	1 538 308	22 320 597
Provisions réglementées					
TOTAL (II)	22 418 899		1 440 006	1 538 308	22 320 597
TOTAL (I+II)	37 449 069		1 545 238	1 538 308	37 455 998

NOTES SUR LE BILAN

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					-
Garanties données aux clients					-
Pertes sur marchés à terme					-
Amendes et pénalités					-
Pertes de change					-
Pensions et obligations similaires	1 227 703	178 683	99 241		1 307 145
Pour impôts					-
Renouvellement des immobilisation					-
Gros entretien et grandes révisions					-
Ch. soc. et fis. s/ congés à payer					-
Autres prov. pour risques et charges	264 337			264 337	528 674
TOTAL	1 492 040	178 683	99 241	264 337	1 835 819
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice					
Exploitation		178 683	99 241	264 337	
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
CCCA foyer CFA 16 2023	5 001		5 001			0	
CCCA foyer CFA 16 2024	16 895					16 895	
CCCA foyer CFA 16 2025		17 036				17 036	
CCCA foyer CFA 17 2023	27 046		27 046			0	
CCCA foyer CFA 17 2024	38 689					38 689	
CCCA foyer CFA 17 2025		24 170				24 170	
CCCA foyer CFA 86 2023	10 741		10 741			0	
CCCA foyer CFA 86 2024	11 352					11 352	
CCCA foyer CFA 86 2025		10 299				10 299	
CCCA Learning lab	997 620					997 620	
Apport AFOBAT 17	790					790	790
Ressources liées à la générosité du public							
Total	1 108 134	51 505	42 788			1 116 851	790

NOTES SUR LE BILAN

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des financements publics utilisés						
Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
Concours publics						-
						-
Subventions d'exploitation						
Académie de Poitiers		30 674				30 674
Fond social Européen	105 935					105 935
Région N. Aquitaine			504 109			504 109
CCI						-
Subventions d'investissements						
Région N. Aquitaine			487 453			487 453
CCI					952 553	952 553
						-
TOTAL	105 935	30 674	991 562	-	952 553	2 080 724

AUTRES INFORMATIONS

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

Bail Emphytéotique

Les locaux du CFA de Saint Benoit sont construits sur des terrains qui ont fait l'objet de la part de la ville de Poitiers de divers baux emphytéotiques au profit de l'AFBTP 86, association gérant jusqu'au 31 décembre 2011 le CFA de Saint Benoit. Suite à la fusion-absorption de celle-ci par BTP CFA Poitou-Charentes, Grand Poitiers a convenu avec la nouvelle association la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2041. Ce bail emphytéotique signé le 21 novembre 2013 prévoit, notamment, que, le loyer afférent à 2012 et 2013 est gratuit, et que, par la suite, il s'élèvera à 1 200 € par an (montant révisable annuellement en fonction du coût de la construction publiée par l'INSEE) et payable à terme échu. Le montant pris en charge pour l'exercice 2025 s'élève à 1 614 €.

Engagements de retraite

La convention collective de l'association, prévoit des indemnités de fin de carrière. La valeur actuelle probable des indemnités à verser selon les hypothèses retenues est de 1 307 145 euros, se décompose de la façon suivante :

- droits acquis au 31/12/2025	= 889 034.58 €
- charges sociales et fiscales	= 418 110.64 €
Total	1 307 145.22 €

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagement de retraite, qui s'élève au 31 décembre 2025 à 1 307 145 €, sont les suivantes :

- Cadres (CCN du 01/01/2005) : indemnité de 1,5/10 de mois par année d'ancienneté à partir de 2 ans révolus jusqu'à 10 ans, 3/10 de mois par année d'ancienneté au-delà 10 ans, plafonnée à 8 mois.
- ETAM (CCN du 12/07/2006) : indemnité de 1/10 de mois par année d'ancienneté à partir de 2 ans révolus jusqu'à 10 ans, 1.5/10 de mois par année d'ancienneté au-delà 10 ans, plafonnée à 5 mois.

Loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2005-586 du 23 mai 2006 qui fait obligation de publier la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, nous vous informons que ce montant s'élève à la somme de 96 497 € au titre de l'exercice 2025.

AUTRES INFORMATIONS

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires du Commissaire aux Comptes

	Commissaire aux comptes N
Honoraires afférents à la certification des comptes	14 280
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	14 280

Ventilation par catégorie de l'effectif (en équivalent temps plein)

	<i>Personnel Salarie</i>	<i>Personnel mis à la disposition de l'association</i>
Cadres	15	0
Administratifs	22	0
Enseignants	108	0
Animation	7	0
Services	12	0

Répartition des charges communes entre CFA et l'organisme gestionnaire

Les frais de fonctionnement de l'association gestionnaire sont répartis proportionnellement aux effectifs entre le CFA de Saint-Benoit et ceux de Saintes et Chasseneuil-sur-Bonnieure, à l'exception de charges spécifiques.

Engagements donnés

Le 12 décembre 2025, Monsieur PENEAUD, Président de l'association BTP CFA Poitou-Charente, a signé un projet de contrat de capitalisation CNP One CAPI auprès de CNP Patrimoine d'un montant de 7 000 000 €. Le versement a été effectué par le chèque Banque Populaire Val de France n° 0000297 émis le 18 décembre 2025. Ce chèque a été débité le 28 janvier 2026. Le contrat définitif et le placement effectif des fonds ont été réalisés le 29 janvier 2026 suite à la signature du contrat n° A7A002191 pour une durée de 12 ans.

Afin de donner une image fidèle de la trésorerie à la clôture de l'exercice et étant donné que le contrat définitif n'était pas signé au 31 décembre 2025, le chèque n°0000297 de 7 000 000 € n'a pas été comptabilisé en état de rapprochement bancaire à la date d'émission du chèque le 18 décembre 2025.

RESSOURCES DE L'ORGANISME DE FORMATION

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE FORMATION CONTINUE

TABEAU I - RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N - 1)	
	EN EURO	EN %	EN EURO	EN %
I - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
ASSOCIATIONS	27 157	0%	24 365	0%
ETAT COLLECTIVITES LOCALES, ETABLISSEMENTS PUBLICS	37 279	0%	12 892	0%
ENTREPRISES VIA FONGECIF, OPCO FAF	135 405	1%	190 976	2%
PARTICULIERS	5 701	0%	8 142	0%
SOUS-TOTAL I	205 542	2%	236 375	2%
II - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
INSTANCES EUROPEENNES				
ETAT	-	0%	-	0%
REGIONS	-	0%	-	0%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	-	0%	-	0%
SOUS-TOTAL II	-	0%	-	0%
III - AUTRES				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	-	0%	-	0%
AUTRES RESSOURCES	10 499 293	98%	10 946 114	98%
SOUS-TOTAL III	10 499 293	98%	10 946 114	98%
TOTAL DES RESSOURCES	10 704 835	100%	11 182 489	100%

DÉCOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE FORMATION CONTINUE (suite)

TABLEAU II - DECOMPOSITION DES ACTIONS
DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N - 1	
	Montant en euro	%	Montant en euro	%
Diplômantes (1)	10 539 388	98%	11 003 335	98%
Découvertes Orientation (3)	0	0%	0	0%
Perfectionnement personnel et qualifiant (2)	165 447	2%	106 000	1%
Insertion sociale	0	0%	73 153	1%
TOTAL	10 704 835	100%	11 182 489	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués.

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

(3) CPA

BILAN ACTIF N-1

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	243 839,98	243 839,98		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	284 871,80	156 396,85	128 474,95	
Constructions	37 743 869,30	17 149 933,58	20 593 935,72	
Installations techn., matériel et outil. ind.	8 431 719,84	6 920 734,76	1 510 985,08	
Autres	2 357 686,67	1 580 181,03	777 505,64	
Immobilisations corporelles en cours	341 514,07		341 514,07	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	18 345,91		18 345,91	
TOTAL (I)	49 421 847,57	26 051 086,20	23 370 761,37	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	145 353,10		145 353,10	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 794 155,55	36 585,78	1 757 569,77	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 642 651,27	4 707,00	4 637 944,27	
Valeurs mobilières de placement	154 806,82		154 806,82	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 972 648,10		16 972 648,10	
Charges constatées d'avance	196 484,19		196 484,19	
TOTAL (II)	23 906 099,03	41 292,78	23 864 806,25	
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	73 327 946,60	26 092 378,98	47 235 567,62	

BILAN PASSIF N-1

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du au
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	12 704 666,30	
Autres		
Report à nouveau	804 701,21	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 520 801,83	
<i>Situation nette (sous total)</i>	15 030 169,34	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	22 418 898,93	
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	37 449 068,27	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 108 133,20	
TOTAL (II)	1 108 133,20	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	264 336,94	
Provisions pour charges	1 227 702,54	
TOTAL (III)	1 492 039,48	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 500,00	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816 609,62	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 141 726,37	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 884,65	
Autres dettes	122 051,67	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 942 554,36	
TOTAL (IV)	7 186 326,67	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	47 235 567,62	

COMPTE DE RÉSULTAT N-1

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du au	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	12 351 974,48		12 351 974,4	
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 177 090,07		1 177 090,07	
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	1 912 365,63		1 912 365,63	
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	519 443,80		519 443,80	
Utilisations des fonds dédiés	60 350,95		60 350,95	
Autres produits	81 443,40		81 443,40	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 102 668,33		16 102 668,33	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	841 513,12		841 513,12	
Variation de stock	-44 149,87		-44 149,87	
Autres achats et charges externes	3 370 712,60		3 370 712,60	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	489 410,65		489 410,65	
Salaires et traitements	6 500 566,47		6 500 566,47	
Charges sociales	2 381 734,91		2 381 734,91	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 728 913,29		1 728 913,29	
Dotations aux provisions	109 580,70		109 580,70	
Reports en fonds dédiés	1 064 555,23		1 064 555,23	
Autres charges	88 552,17		88 552,17	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	16 531 389,27		16 531 389,27	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-428 720,94		-428 720,94	
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	521 631,99		521 631,99	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	521 631,99		521 631,99	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	521 631,99		521 631,99	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	92 911,05		92 911,05	

COMPTE DE RÉSULTAT N-1

ASSOC BTP CFA POITOU-CHARENTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du au	Variation N / N-1 en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	6 068,85		6 068,85	
Sur opérations en capital	1 553 908,91		1 553 908,91	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 559 977,76		1 559 977,76	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	6 917,98		6 917,98	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6 917,98		6 917,98	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 553 059,78		1 553 059,78	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	125 169,00		125 169,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	18 184 278,08		18 184 278,08	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	16 663 476,25		16 663 476,25	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 520 801,83		1 520 801,83	